



Aigle, le 28 octobre 2020

Au Conseil communal d'Aigle
Rapport de la commission chargée de l'étude du préavis municipal
N° 2020 - 17 du 7 septembre 2020

relatif à

**UN CREDIT DE CONSTRUCTION POUR LA REORGANISATION ET LA
REQUALIFICATION DE LA PLACE DE LA GARE**

Commission composée de	Michel CLAUDEL	(PSA)	(2)+excusé
	Alex DECOSTERD	(PLR)	(3)
	Alain GILLIERON	(EA)	(3)
	Philippe PASCHE	(PLR)	(3)
	Stéphane TILLE	(UDC)	(2)
	Jacques VACHERON	(PLR)	(3)
Premier membre	Louis GOY	(Alt.+V)	(3)
Délégués municipaux	Maude ALLORA Grégory DEVAUD		

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Commission chargée de l'étude du préavis susmentionné s'est réunie à trois reprises, les 22.09. / 10.10.2020 / 28.10.2020 à l'Hôtel-de-Ville et sur site ainsi qu'au siège des TPC. Les délégués municipaux, Madame Maude ALLORA et Monsieur Grégory DEVAUD ont participé à tout ou partie des trois séances. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les renseignements et les réponses fournis à nos questions.

En préambule, nous avons demandé aux Municipaux de décrire les projets privés ou publics du secteur Gare ayant peu ou prou un impact sur l'évolution de celle-ci. Le tableau récapitulatif ci-dessous permet de contextualiser dans l'espace et dans le temps, les mutations qui attendent encore ce périmètre sur la base des informations obtenues.

N°	Type	Description	Calendrier	Secteur	Quartier
1	Privé	Tour Assoc. Vinicole	2021 - 2023	Nord	Margencel
2	Public	Rond Point Frédéric Rouge	2022 - 2023	Nord	Margencel
3	Privé	Carestia (vente et chantier)	2023 - 2025	Nord	Margencel
4	Public	Rue Margencel	2023 - 2024	Nord	Margencel
5	Public	Cheminement Gymnase	2023 - 2025	Sud	Novassalles
6	Public	PQ Novassalles	2025	Sud	Novassalles
7	CFF	Prodes 2030	2030 - 2035	Nord/Sud	Gare
8	TPC	Tracé commun ASD - AL	2030 - 2050	Nord	Ville

Des informations concernant ces projets sont, soit sous embargo, soit en cours d'élaboration et enfin prêt à exécution pour d'autres. La commission remercie les délégués municipaux pour la transparence de leur communication. Elle les encourage à informer l'ensemble du conseil communal chaque fois que cela est possible car toute décision éclairée du CC ne peut se prendre qu'en connaissance de cause.

La commission et la Municipalité ont reçu des courriers (électroniques) de la « société civile » suite à la communication municipale transmise à la presse sur le présent préavis. Il y a un courrier commun de PROVELO – du Groupe Mobilité Chablais et du comité de l'ATE Vaud ainsi que du GAIA, (Groupe Aiglon d'Intérêt Arboricole) reproduit en annexe.

Nous ne dupliquerons pas l'entier des informations contenues dans le préavis municipal à l'exception des passages qui aideront à la compréhension des réflexions de la commission. Nous apporterons des précisions complémentaires afin de permettre aux conseillers communaux d'appréhender ce sujet complexe et protéiforme.

HISTORIQUE, CONTEXTE ACTUEL

Quelques images suffisent à nous faire comprendre que l'environnement urbain n'est pas figé mais d'évolutif. Les photos sélectionnées de l'ouvrage : Aigle (Commune d'Aigle, février 2020) ne sont pas nostalgiques mais illustratives de l'évolution de la place de la Gare. En les observant attentivement, on découvre des éléments plus marquants ou absents comme :

- les emplacements successifs de la gare devenue TPC
- la modification structurelle de la place
- les passages piétons sur la place
- la végétalisation
- etc (le charme désuet)

Site et le Pavillon, vers 1902.





Fig. 7.53 - La gare d'Aigle après son agrandissement de 1909 avec une voiture de l'Aigle-Leysin vers 1910, vues de l'hôtel Beau Site.



Fig. 7.55 - Le Buffet de la Gare au début des années 1920; le tram du Grand Hôtel remorque une voiture de l'Aigle-Leysin entre le dépôt et la gare CFF.



Fig. 7.68 - Au début du nouveau millénaire, les anciennes voies des Transports publics du Chablais sont encore en service, mais l'arrière-plan a bien changé.



LE SENS UNIQUE ET « LE OU LES PLACES DE LA GARE » ?

La proposition marquante du préavis est le nouveau sens unique qui va du rond point Margencel au futur rond point Frédéric Rouge. En revanche, la vitesse pour le parcourir n'est pas spécifiée définitivement mais son tracé est obligatoire pour tous les usagers de la route, deux et quatre roues, publics et privés. Si la commission salue le principe du sens unique, elle déplore l'obligation d'emprunter ce seul parcours pour les cyclistes.

1. VŒUX : *étudier et obtenir que les cyclistes puissent emprunter le chemin privé de Pré Russin en même temps que l'entrée en vigueur du sens interdit*

Après réflexion, la commission doit admettre qu'il n'y a pas de solution afin de remonter à contre-sens le long du bâtiment de la Poste à vélo dans le but de rejoindre le rond point Margencel. En revanche pour atteindre la gare, il est indispensable d'améliorer la sécurité des cyclistes en allésant les nouvelles bordures de trottoir en granite notamment et en permettant aux cyclistes de longer les voies de l'AL en descendant.

2. VŒUX : *permettre aux cyclistes d'emprunter le parcours zébré sur le périmètre des voies TPC dans la rue de la Gare en amont et en aval du rond point Margencel*

Le préavis propose d'utiliser les accès Nord et Sud de la Gare :

- par le Nord (Zone 3), *Kiss et Go* pour les voitures privées + arrêts des transports publics ainsi qu'un nouveau *Bike+Ride*
- par le Sud (Novassalles), reprise des voyageurs en voiture privée.

La commission s'est demandée si la séparation pure et simple, trafic privé et public entre le Nord et le Sud des voies, ne serait pas plus lisible ? Elle aurait permis de se passer d'une communication onéreuse sans garantie de succès. L'obligation de déposer des voyageurs en voiture au Nord et de les reprendre au Sud sera difficilement applicable et contrôlable. Partant de l'idée que les flux se régleront d'eux même sur la durée, la commission estime que ce système mérite d'être tenté. Nous retenons enfin la nécessité que les usagers de la mobilité douce puissent accéder à la gare par les deux côtés (Nord – Sud).

3. EXIGENCE : *étudier et mettre en oeuvre des solutions de parcage pour les vélos et les motos sur le secteur Novassalles*

4. VŒUX : *intégrer dans la réflexion du futur quartier Novassalles, une sortie des véhicules deux roues sur la rue du Rhône (avant le rond-point Lidl)*

UN QUARTIER EN EVOLUTION IMPLIQUE UN PROJET EVOLUTIF

La réorganisation de la place de la Gare va contenir le trafic motorisé dans un espace plus réduit que jusqu'à présent afin de sécuriser les usagers piétons et apporter une plus value d'espace public à l'ensemble. Si le principe est plébiscité, il apparaît que la mobilité douce est à nouveau préétablie tant que le tracé des trains TPC ne sera pas modifié (horizon 2030 - 2050) d'une part et suivant la vitesse de déplacement retenue pour les véhicules à moteur.

5. EXIGENCE : *appliquer immédiatement le régime de la zone 30 dans tout le secteur de la Place de la Gare*

La commission a examiné les possibilités d'implanter des arbres en pleine terre. Elle est arrivée à la conclusion que cela n'est pas possible tant que le train (AL) demeure en surface dans ce secteur.

6. VŒUX : *la commission demande que la Municipalité soit attentive à cette requête et examine s'il y a néanmoins des possibilités pour le faire*

METHODOLOGIE POUR APPREHENDER LA COMPLEXITE

Afin de comprendre ce qui nous était demandé et comment l'appréhender, nous avons opté pour une approche ouverte en questionnant les délégués municipaux sur les projets concernant l'ensemble du secteur puis sur la place elle-même. En complétant nos réflexions

et questions avec celles de la société civile qui s'est adressée à nous, nous avons formulé des vœux et des exigences. Les TPC ont ôté nos doutes concernant le tracé de la courbe de l'AL devant la gare. Les délégués municipaux ont apporté des réponses factuels mais aussi des informations (certaines sous embargos et d'autres au stade d'avant-projets) qui auront des impacts sur l'utilisation de la Place de la Gare. Enfin, des propriétaires privés sur le front de la place et sur Margencel, vont débiter ou débiteront des chantiers d'une durée d'un à deux ans jusqu'en 2025.

Cette méthode intégrative débouche sur une série de propositions qui amélioreront l'usage et la sécurité de cet espace. Le réaménagement de la Place de la Gare est un projet évolutif comme les délégués municipaux nous l'ont décrit. Dans ce sens, ce projet est raisonnable au niveau des investissements financiers soumis aux conseillers communaux, en tenant compte des subsides qui seront versés rétroactivement à la commune pour environ un 1/3 de l'investissement en vue de la réalisation. Ce sont des subsides importants qui seront rétrocédés sur les infrastructures de parcage des deux roues et la signalétique concernant la mobilité douce.

La position de la CoFin sera présentée lors de la séance du Conseil Communal après la lecture du rapport de la commission.

CONCLUSIONS

En conclusion, la commission à la majorité à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions amendées suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

- Vu le préavis n° 2020-17 du 7 septembre 2020
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 970'000.- TTC destiné à lui permettre de réaliser la réorganisation de la place de la Gare telle que présentée y compris les deux exigences mentionnées par la commission. sous déduction des subventions à recevoir.
2. d'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions.
3. d'amortir cette dépense sur 20 ans maximum.

Pour la Commission :
Le rapporteur

Louis GOY

- Annexes ment.